



### Vous avez 15 ans ou moins

Les premiers Français dont la totalité de la carrière se fera sous le nouveau régime sont les jeunes nés à partir de 2004, donc âgés de 15 ans aujourd'hui. On considère qu'ils entreront sur le marché du travail à 18 ans, donc en 2022. Ils seront les premiers à se créer des points, cette année-là.

### Vous avez entre 15 et 44 ans

Ceux qui ont déjà entamé leur carrière professionnelle et sont à plus de 17 ans de la retraite verront leurs droits calculés en partie avec les règles de l'ancien régime, en partie avec celles du nouveau, au prorata du temps passé dans l'un et l'autre. Les Français actuellement âgés de 44 ans, nés en 1975, seront les premiers à vivre sous ce double régime. Selon les calculs du Premier ministre, 70% de la retraite de cette génération sera calculée selon les modalités de l'ancien régime. Ils se créeront des points à partir de 2025, tout comme les générations qui les suivent. C'est l'année de la grande bascule.

### Vous avez de 44 ans à 59 ans

La mise en place d'un système par points ne s'appliquera pas aux Français nés avant 1975, donc âgés de 44 ans ou plus. MAIS...

**En revanche, ils pourraient être concernés par les mesures « paramétriques »** que le gouvernement souhaite mettre en place pour équilibrer les finances du régime. Il veut par exemple qu'un « âge d'équilibre » s'applique dès 2022. Il sera progressivement relevé pour atteindre 64 ans en 2027. Une décote serait donc faite sur la pension de ceux qui partent avant cet âge, une surcote pour ceux qui partiront après. Ce sont les partenaires sociaux qui devront définir, en 2021, les pourcentages de ce « bonus /malus », selon les termes du Premier ministre.

Les premiers concernés par la décote/surcote sont donc les Français qui auront 62 ans en 2022 (59 ans aujourd'hui).

*« La nouvelle gouvernance du système universel définira les différentes étapes menant à l'âge d'équilibre du système universel », précise le gouvernement sur son site. « En l'absence de décision de la gouvernance, la loi fixera à compter du 1er janvier 2022 un*

*âge d'équilibre à 62 ans et 4 mois, qui augmentera ensuite de 4 mois ». Ce mécanisme permettra d'atteindre l'âge de 64 ans en 2027.*

C'est en 2022 également que sera mise en place une pension minimale égale à 85% du SMIC, soit 1 000 euros environ, pour ceux ayant connu des carrières complètes. Les premiers à pouvoir en bénéficier auront donc 60 ans en 2020. En 2022 toujours, ceux qui cumuleront emploi et retraite se créeront de nouveaux droits à la retraite, contrairement à aujourd'hui.

## **Vous avez 60 ans ou plus**

Ni réforme systémique, ni réforme paramétrique. Pas de retraite à points, pas d'âge d'équilibre pour ceux qui prendront leur retraite avant 2022. Et rien de change pour les actuels retraités, comme prévu.

Autant de calculs qui ne valent pas pour les carrières longues, qui sont maintenues. Ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans partiront toujours deux ans plus tôt que les autres. Les calculs sont également très différents dans les régimes spéciaux. Appelés à disparaître, mais très progressivement. Le gouvernement a renvoyé la balle dans le camp des employeurs des entreprises publiques, en leur demandant de régler la question par le dialogue social.



**NOUVELLE** journée d'actions et de GREVE MARDI 17 décembre  
Déclaration d'intention à faire avant samedi 14 décembre minuit.

**RDV 10h00 Gare Thiers à Nice**